

*Bureau des radiocommunications**(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)*Circulaire administrative
CACE/446

Le 7 février 2008

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure**Objet:** Réunion de la Commission d'études 1 des radiocommunications (Gestion du spectre), Genève, 26-27 juin 2008**1 Introduction**

Nous vous informons, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 1 de l'UIT-R aura lieu à Genève, les 26 et 27 juin 2008, faisant suite aux réunions des Groupes de travail 1A, 1B et 1C ainsi que du Groupe du Rapporteur chargé d'assurer la liaison avec le CISPR (voir la Lettre circulaire [1/LCCE/81](#) du 31 janvier 2008).

Commission	Dates de la réunion	Date limite de soumission des contributions	Séance d'ouverture
Commission d'études 1	26-27 juin 2008	Jeudi 19 juin 2008 à 16 heures UTC	Jeudi 26 juin 2008 à 9 h 30

La réunion de la Commission d'études aura lieu au siège de l'UIT, à Genève. Les services directement liés aux réunions (enregistrement des délégués, distribution des documents, etc.) seront situés à proximité de la salle de réunion. L'enregistrement des délégués débutera à 8 h 30 et se fera **dans le bâtiment Montbrillant uniquement (tous les délégués devront emprunter exclusivement cette entrée)** le jour de l'ouverture.

2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 1 est reproduit à l'Annexe 1. Les contributions des participants seront traitées conformément à la Résolution UIT-R 1-5.

Les Questions attribuées à la Commission d'études 1 se trouvent à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/ITU-R/go/que-rsg1/fr>

2.1 Adoption de projets de Recommandation à la réunion de la Commission d'études (§ 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-5)

Aucun projet de Recommandation n'est soumis à la Commission d'études pour adoption, conformément au § 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-5.

2.2 Adoption de projets de Recommandation par une Commission d'études par correspondance (§ 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-5)

La procédure décrite au § 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-5 concerne les projets de Recommandation nouvelle ou révisée qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion d'une commission d'études.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandation nouvelle ou révisée, établis au cours des réunions des Groupes de travail 1A, 1B et 1C, organisées avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à la Commission. Après examen, la Commission pourra décider de les faire adopter par correspondance. Dans ce cas, la Commission d'études peut aussi décider d'appliquer la procédure d'adoption et d'approbation simultanée (PAAS) d'un projet de Recommandation, décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-5 (voir aussi le § 2.3 ci-dessous).

Conformément au § 2.25 de la Résolution UIT-R 1-5, l'Annexe 2 de la présente Circulaire contient la liste des sujets qui seront traités aux réunions des Groupes de travail qui précéderont la réunion de la Commission et pour lesquels des projets de Recommandation peuvent être élaborés.

2.3 Décision concernant la procédure d'approbation

A sa réunion, la Commission d'études décidera de la procédure d'approbation à appliquer pour chaque projet de Recommandation, conformément au § 10.4.3 de la Résolution UIT-R 1-5. L'approbation de projets de Recommandation peut être recherchée par le biais d'une Assemblée des radiocommunications ou d'une consultation des États Membres; la Commission d'études peut aussi décider d'appliquer la procédure PAAS décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-5.

3 Visa

Nous vous rappelons que pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. Ce visa doit être demandé et obtenu de la représentation de la Suisse auprès de votre pays (ambassade ou consulat) ou, à défaut, de celle la plus proche de votre pays de départ. En cas de problème, l'Union peut, sur demande officielle de l'administration ou de la société que vous représentez, intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission de ce visa.

Les demandes de visa doivent nous parvenir sous couvert d'une lettre officielle de l'administration ou de la société que vous représentez. Cette lettre doit préciser votre nom et vos fonctions, votre date de naissance, votre numéro de passeport, ainsi que ses dates de délivrance et d'arrivée à expiration. Elle doit être accompagnée d'une photocopie de votre passeport et du formulaire d'inscription, dûment rempli, le tout devant être envoyé par télécopie au numéro +41 22 730 6600 à l'Unité des documents et réunions de l'UIT-R, bureau V.434, à l'attention de Mme L. Kocher. Veuillez noter que l'Union a besoin d'au moins une semaine pour traiter tous les documents nécessaires à l'obtention d'un visa.

4 Participation

Des services d'interprétation seront assurés pour les participants dont l'inscription nous sera parvenue au moins un mois avant la réunion.

Afin que les dispositions nécessaires puissent être prises, nous vous prions de nous communiquer, un mois au plus tard avant l'ouverture de la réunion, le nom de votre (vos) représentant(s) au moyen du formulaire ci-joint (Annexe 3) (le photocopier si nécessaire). Les informations concernant l'hébergement se trouvent à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/travel>.

Nous attirons votre attention sur un message communiqué par la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies qui rappelle que du 7 au 29 juin 2008, la République et canton de Genève participera comme site d'accueil au Championnat d'Europe de football (UEFA EURO 2008), organisé conjointement par la Suisse et l'Autriche.

Trois matches se dérouleront à Genève, au stade de la Praille, les 7, 11 et 15 juin 2008.

Il s'ensuit que Genève accueillera durant tout le mois de juin 2008 des équipes et supporters de toute l'Europe, ainsi que de nombreux représentants des médias. Les capacités hôtelières seront de ce fait fortement sollicitées, de même que les infrastructures aéroportuaires, ferroviaires et routières. Il est dès lors vivement conseillé d'effectuer les réservations nécessaires avec la plus grande anticipation.

Un dispositif de sécurité et de mobilité correspondant au caractère exceptionnel de cet événement sera mis en place par les autorités compétentes.

Valery Timofeev
Directeur, Bureau des radiocommunications

Annexes: 3

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 1 des radiocommunications

(Genève, 26-27 juin 2008)

- 1** Observations liminaires
 - 1.1** – Directeur du BR
 - 1.2** – Président
- 2** Adoption de l'ordre du jour
- 3** Désignation du Rapporteur
- 4** Compte rendu de la réunion du mois de juin 2007
- 5** Résultats de l'Assemblée des radiocommunications de 2007 (AR-07)
- 6** Résultats de la première session de la RPC-11 (RPC-11-1)
- 7** Rapport de la réunion du GCR-08
- 8** Désignation des Présidents des Groupes de travail
- 9** Rapports analytiques des Présidents des Groupes de travail
 - 9.1** – Groupe de travail 1A
 - 9.2** – Groupe de travail 1B
 - 9.3** – Groupe de travail 1C
- 10** Examen des Recommandations nouvelles ou révisées pour lesquelles l'intention de demander l'adoption n'a pas été notifiée (voir Résolution UIT-R 1-5, § 10.2.3, § 10.3 et § 10.4)
 - Décision de demander l'adoption
 - Décision sur la procédure d'approbation à suivre
- 10.1** – Groupe de travail 1A
- 10.2** – Groupe de travail 1B
- 10.3** – Groupe de travail 1C
- 11** Examen des Rapports nouveaux ou révisés
- 12** Examen des Questions nouvelles ou révisées
- 13** Suppression des Recommandations, Rapports et Questions
- 14** Statuts des Recommandations, Rapports, Manuels, Questions, Voeux, Résolutions et Décisions
- 15** Constitution et organisation du Groupe de rédaction

- 16** Liaison avec d'autres commissions d'études ou organisations internationales
- 16.1** – Secteur du développement des télécommunications (UIT-D)
- 16.2** – Comité international spécial des perturbations radioélectriques (CISPR)
- 17** Examen d'autres contributions
- 18** Examen du programme des travaux futurs et calendrier des réunions
- 19** Divers
- 20** Clôture

R. HAINES
Président de la Commission d'études 1
des radiocommunications

Annexe 2

Sujets qui seront traités aux réunions des Groupes de travail 1A, 1B et 1C qui se tiendront avant la réunion de la Commission d'études 1 et pour lesquels des projets de Recommandation peuvent être élaborés

Groupe de travail 1A

- 1 *Systèmes de télécommunication à haut débit sur lignes électriques* (document de travail pour un avant-projet de nouvelle Recommandation; voir l'Annexe 5 du [Document 1A/163](#)).
- 2 *Rayonnements non désirés dans le domaine des émissions hors bande* (Avant-projet de modification du § 2 de l'Annexe 5 de la Recommandation UIT-R SM.1541-2 – *Limites des émissions dans le domaine hors bande pour les services spatiaux (stations terriennes et stations spatiales)*); voir l'annexe 3 du [Document 1A/163](#).
- 3 *Séparations en fréquence et en distance* (document de travail pour un avant-projet de modification de l'Annexe 2 de la Recommandation UIT-R SM.337-5 – *Méthode permettant de déterminer la séparation en fréquence et en distance entre les systèmes de radiocommunication*); voir l'Annexe 4 du [Document 1A/163](#).

Groupe de travail 1B

- 1 *Paramètres techniques et de fonctionnement et fréquences nécessaires pour les dispositifs de radiocommunication à courte portée* (document de travail pour l'avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R SM.1538-2 figurant dans l'Annexe 1 du [Document 1B/134](#)).

Groupe de travail 1C

- 1 *Unité mobile automatisée de contrôle du spectre* (avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R SM.1723; voir l'Annexe 4 du [Document 1C/175](#)).



REGISTRATION FORM

WP 1A 18-24/6	WP 1B 18-24/6	WP 1C 18-24/6	SG 1 26-27/6

Mr. Mrs. Ms. Miss:

(family name)

(first name)

Accompanied by family member(s):

(family name)

(first name)

1. REPRESENTATION

Name of Member State:

Head of Delegation

Deputy

Delegate

(to be completed by representatives of Member States only)

Name of Sector Member:

Recognized Operating Agencies

Regional Telecommunication Organizations

Scientific or Industrial Organizations

Intergovernmental Organizations operating Satellite Systems

UN, Specialized Agencies and the IAEA

Other Entities dealing with Telecommunication matters

Regional and other International Organizations

Associates

2. OFFICIAL ADDRESS

Name of the Company:

Street Address:

City/State/Code/Country:

Business tel.:

Fax:

E-mail:

In case of emergency:

3. DOCUMENTS

I wish to receive paper copies during the meeting:

Yes

No

Language required:

English

French

Spanish

Arabic

Chinese

Russian

(Upon request, contributions are available at the Document Distribution Desk)

Date:

Signature:

For BR Secretariat use only

Approved (if applicable)

Personal Section

Meeting Section

Pigeonhole

To be returned duly completed to the
 Radiocommunication Bureau

Place des Nations
 CH-1211 Geneva 20
 Switzerland

Telephone: +41 22 730 5802
 Telefax: +41 22 730 6600
 Email: linda.kocher@itu.int